

DOSSIER DE CANDIDATURE
Formation Initiale d'aide-soignant
Cursus Complet (18 mois de formation, non rémunérée)
Sélection pour la rentrée janvier 2020

IFAS du lycée Hélène Boucher, 70 av Gilbert Berger 93290 Tremblay en France

Veuillez compléter ce dossier lisiblement (nom et prénom en lettres capitales) et le retourner ou le déposer à l'accueil l'institut de formation Hélène BOUCHER avant le jeudi 21 novembre 2019 (cachet de la poste faisant foi)

INFORMATIONS SUR LE CANDIDAT			
Nom	Prénom	Date de naissance	Coller ici une photo d'identité
Adresse			
Ville	Code postal	Situation de famille	
		Sexe	
Téléphone (obligatoire)	Adresse électronique		
FORMATION			
<input type="checkbox"/> Je suis titulaire du Diplôme Intermédiaire (BEP) Accompagnement Soins et Services à la Personne <input type="checkbox"/> autre diplôme.....			
Joindre obligatoirement la photocopie du diplôme			
Nom et adresse du dernier établissement scolaire fréquenté :			
<input type="checkbox"/> Je certifie que mes réponses sont exactes et honnêtes <input type="checkbox"/> J'autorise l'affichage et/ou la mise en ligne des résultats <p align="center">Tout dossier incomplet ne sera pas traité</p>			
Date	Signature		

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Vous devez être âgé(e) de 17 ans au moins ou avoir 25 ans révolus le jour de la rentrée en formation.

Le jour de la rentrée en formation un certificat médical attestant que vous êtes à jour des vaccinations obligatoires et que vous ne présentez pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession d'Aide-Soignant(e) établi par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé. (Voir site internet de l'ARS pour avoir les adresses des professionnels)

Vaccinations OBLIGATOIRES :

- DTP (Diphtérie Tétanos Poliomyélite),
- BCG (Tuberculose) et dernier test tuberculinique,
- Hépatite B et sérologies (prise de sang témoignant de l'immunité Anti-Hbs Anti-Hbc)

Vaccinations fortement recommandées : ROR (Rubéole, Oreillons, Rougeole) Coqueluche, Varicelle (si non immunisé)

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Fiche d'inscription ci-jointe avec photo
- Trois enveloppes avec fenêtre affranchies pour 20 g
- Une photocopie de la carte d'identité recto-verso
- Les photocopies de vos titres ou diplômes obtenus
- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae

**Dossier complet à retourner ou à déposer à l'accueil de l'établissement avant le
le jeudi 21 novembre 2019
(pour un envoi postal cachet de la poste faisant foi)**

Si votre dossier de candidature est retenu, vous serez convoqué(e) pour une épreuve écrite d'admissibilité.

PRÉSENTATION DE LA FORMATION D'AIDE-SOIGNANT

Arrêté du 21 mai 2014 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant

Pour être aide-soignant(e), il faut suivre une formation spécifique qui a pour but de faire acquérir à l'élève des compétences lui permettant de contribuer à la prise en charge d'une personne ou d'un groupe de personnes au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Participer à l'accueil de la personne et de son entourage.
- Situer son action au sein d'une équipe de travail.
- Participer à l'identification, à la modification des besoins physiques, physiologiques et psychologiques de l'être humain aux différentes étapes de la vie.
- Appliquer les méthodes et les moyens adaptés à l'exécution des soins en collaboration avec l'IDE.
- Participer à l'animation et à l'organisation d'activités.
- Collaborer à l'organisation de la vie d'une personne ou d'un groupe de personnes en favorisant la participation de celle-ci à toutes leurs activités quotidiennes.
- Transmettre les observations par oral et par écrit.
- Transmettre les connaissances liées à sa fonction et, dans ce cadre, participer à des actions de formation.

LA FORMATION :

De janvier 2020 à juin 2021. Formation non rémunérée.

Enseignement en institut de formation	595 heures
Enseignement en stage clinique	840 heures
Congés	Tous les congés scolaires

Vous devrez valider les modules de formation suivant :

- Module 1 (accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne)
- Module 2 (l'état clinique d'une personne)
- Module 3 (les soins)
- Module 4 (Ergonomie)
- Module 5 (relation et communication)
- Module 6 (hygiène des locaux hospitaliers)
- Module 7 (transmission des informations)
- Module 8 (organisation du travail)

Les absences aux cours et aux stages ne sont pas autorisées, elles peuvent entraîner une non présentation au jury final.

Les épreuves de sélection comprennent une épreuve écrite d'admissibilité (pour les candidats qui n'ont pas de dispense) et une épreuve orale d'admission.

- **Une épreuve écrite d'ADMISSIBILITE**

Cette épreuve d'une durée de deux heures, se décompose en deux parties :

a) A partir d'un texte de culture générale d'une page maximum et portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social, le candidat doit :

- dégager les idées principales du texte ;
- commenter les aspects essentiels du sujet traité sur la base de deux questions au maximum.

Cette partie est notée sur 12 points et a pour objet d'évaluer les capacités de compréhension et d'expression écrite du candidat.

b) Une série de dix questions à réponse courte :

- cinq questions portant sur des notions élémentaires de biologie humaine ;
- trois questions portant sur les quatre opérations numériques de base ;
- deux questions d'exercices mathématiques de conversion.

Cette partie a pour objet de tester les connaissances du candidat dans le domaine de la biologie humaine ainsi que ses aptitudes numériques. Elle est notée sur 8 points.

Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 sont déclarés admissibles.

- **Une épreuve orale d'ADMISSION**, notée sur 20, consistant en un entretien de 20 minutes avec le jury, précédé de 10 minutes de préparation, à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social, et d'une présentation rapide du candidat.

Une note inférieure à 10 sur 20 est éliminatoire.

Sont dispensés de l'épreuve d'admissibilité et peuvent se présenter directement à l'épreuve orale d'admission :

- Les candidats titulaires d'un diplôme de niveau IV (bac général ou professionnel...)
- Les candidats titulaires d'un diplôme étranger permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu.
- Les candidats titulaires d'un diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V (BEP sanitaire et social...)
- Les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

Affichage des résultats définitifs le :

Vendredi 19 décembre 2019

La pré-rentree aura lieu le

Lundi 6 janvier 2020 à l'IFAS Hélène BOUCHER

(AUCUNE REPRÉSENTATION PAR UN TIERS N'EST ACCEPTÉE)